

DELIBERATION N° 2011/06-06 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame RAVON

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

A ce titre, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet, pour permettre de recruter un agent actuellement non titulaire en poste au Centre Technique Municipal depuis le 13 décembre 2010.

Cet agent permettra de renforcer l'équipe technique en place, et ses missions seront les suivantes :

- Maintenance et entretien bâtiments
- Travaux de voirie
- Viabilité hivernale
- Espaces verts en appoint

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.